

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****MD-Langzeitfett**  
**Numero d'article: MLF****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Lubrifiant

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** Marston Domsel GmbH  
Bergheimer Str. 15  
53909 Zülpich / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 (0) 22 52 94 15 0  
Téléfax +49 (0) 22 52 17 44  
Site internet www.marston-domsel.de  
E-mail info@marston-domsel.de

**Secteur informatif****Informations techniques** info@marston-domsel.de**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger** aucun**Mention d'avertissement** aucun**Mentions de danger** aucun**2.3 Autres dangers****Autres dangers** Pas de dangers particuliers connus.**SECTION 3: Composition / Informations sur les composants****Type de produits:**

Le produit est un mélange.

**Commentaire relatif aux composants** Aucun composant dangereux à mentionner.  
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun connu.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Agent d'extinction approprié</b>	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>).**5.3 Conseils aux pompiers**Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.**6.2 Mesures de protection de l'environnement**Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Ramasser mécaniquement.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir les SECTION 8+13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés et dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Stocker au sec.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir la SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

non applicable

**8.2 Contrôles de l'exposition****Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux**

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

0,4 mm Caoutchouc nitrile, &gt;240 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

**Protection corporelle**

vêtement de protection léger

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau.

**Protection respiratoire**

Non indispensable sous des conditions normales.

**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	pâteux
<b>Couleur</b>	bleu
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>Valeur du pH</b>	non applicable
<b>Valeur du pH [1%]</b>	non applicable
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair [°C]</b>	non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz) [°C]</b>	Le produit n'est pas explosible.
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité [g/ml]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de versement [kg/m³]</b>	non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative de vapeur par rapport à l'air</b>	Pas d'information disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non applicable
<b>Point de fusion [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Auto-inflammation [°C]</b>	> 350
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	Pas d'information disponible.

**9.2 Autres informations**

Point de goutte: &gt; 180°C

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

**10.4 Conditions à éviter**

Fort réchauffement.

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydant fort

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénèse</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Remarques générales</b>	

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	non déterminé
<b>Biodégradabilité</b>	non déterminé

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

**Produit**

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

<b>Catalogue européen des déchets (recommandé)</b>	120112* 070699
--	-------------------

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

<b>Catalogue européen des déchets (recommandé)</b>	150110* 150102 150104
--	-----------------------------

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	non applicable
---------------------------------------	----------------

<b>Transport fluvial (ADN)</b>	non applicable
--------------------------------	----------------

<b>Transport maritime selon IMDG</b>	non applicable
--------------------------------------	----------------

<b>Transport aérien selon IATA</b>	non applicable
------------------------------------	----------------

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
---------------------------------------	----------------------------

<b>Transport fluvial (ADN)</b>	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
--------------------------------	----------------------------

<b>Transport maritime selon IMDG</b>	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
--------------------------------------	-------------------------------------

<b>Transport aérien selon IATA</b>	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
------------------------------------	-------------------------------------

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	non applicable
---------------------------------------	----------------

<b>Transport fluvial (ADN)</b>	non applicable
--------------------------------	----------------

<b>Transport maritime selon IMDG</b>	non applicable
--------------------------------------	----------------

<b>Transport aérien selon IATA</b>	non applicable
------------------------------------	----------------

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- Observer les restrictions d'emploi non applicable

- VOC (2010/75/CE) 0,0 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

non applicable

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.2 Autres informations****Méthode de classification****Positions modifiées**

aucun

Copyright: Chemiebüro®